



# Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2007-2008

---

Ministère des Services sociaux et  
communautaires

ISSN 1718-6285

This document is available in English

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES  
ET LA PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2007-2008

ISSN 1718-6285

Ministère des Services sociaux et communautaires

# Partie I : Plan axé sur les résultats, 2007-2008

---

Ministère des Services sociaux et communautaires

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES  
ET LA PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2007-2008

## Ministère des Services sociaux et communautaires

### Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2007-2008

---

#### PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2007-2008

#### VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

##### Objectifs généraux, mission, mandat, priorités et résultats clés du ministère

Le ministère continue de bâtir des collectivités prospères et plus inclusives soutenues par les contributions économiques et civiques de l'ensemble de la population ontarienne. La mission du ministère consiste à renforcer la résilience et à supprimer les obstacles qui entravent les possibilités et la participation à la vie de la collectivité. Pour ce faire, le ministère élabore des politiques et accorde un soutien aux programmes en ce qui concerne un large éventail de services destinés à aider les personnes les plus vulnérables de l'Ontario.

Parmi les principales sphères de responsabilité du ministère, citons :

- soutien du revenu et soutien de l'emploi;
- services sociaux et communautaires;
- services aux adultes ayant une déficience intellectuelle;
- accessibilité pour les Ontariennes et Ontariens handicapés.
- collecte et versement des pensions alimentaires.

Les programmes financés par le ministère viennent principalement en aide aux personnes dans le besoin, aux femmes et aux enfants qui fuient la violence familiale, aux personnes sans abri ou à risque de le devenir, aux adultes ayant une déficience intellectuelle, et aux familles qui bénéficient d'une ordonnance alimentaire rendue par un tribunal.

Le ministère travaille avec les personnes handicapées et avec des organismes des secteurs public et privé pour créer une société accessible grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de normes d'accessibilité.

Le ministère est également responsable du cadre régissant la divulgation de renseignements sur les adoptions.

Les services que le ministère finance sont fournis de diverses façons :

- directement, par le personnel du ministère;
- par les bureaux de services sociaux des municipalités, selon une formule de partage des coûts entre la province et les municipalités;
- par des organismes communautaires, aux termes d'ententes de paiements de transfert avec le ministère;
- par les Premières nations.

Grâce à ses programmes et services, le ministère vise à renforcer la résilience des familles et des personnes, et à bâtir des collectivités plus fortes et plus accessibles partout en Ontario.

## **SOUTIEN DU REVENU ET SOUTIEN DE L'EMPLOI**

Le ministère des Services sociaux et communautaires fournit un soutien du revenu et un soutien de l'emploi aux Ontariennes et aux Ontariens qui en ont le plus besoin.

Le programme Ontario au travail verse une aide au revenu aux personnes dans le besoin et une aide à l'emploi pour aider quiconque à quitter l'aide sociale pour un emploi. Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées offre un soutien du revenu et un soutien à l'emploi aux personnes handicapées.

En 2007-2008, le ministère poursuivra son travail en vue de rétablir l'intégrité des principaux programmes d'aide sociale provinciaux. À cette fin, il va continuer de faire ce qui suit : améliorer la responsabilité et la viabilité des programmes, rationaliser et simplifier les programmes, accroître les résultats en matière d'emploi, et traiter les bénéficiaires de l'aide sociale avec équité et dignité.

Se fondant sur ses réalisations antérieures, le ministère continuera d'éliminer les règles et règlements inutiles et improductifs, notamment ceux qui constituent pour les personnes des obstacles ou des désincitations à leur retour sur le marché du travail.

Le ministère continuera de mettre en œuvre de nouvelles mesures pour aider un nombre accru de bénéficiaires de l'aide sociale à trouver et à garder un emploi et empêcher la dépendance des familles à faible revenu envers l'aide sociale. Par exemple, il continuera d'aller de l'avant avec la prochaine étape de soumissions dans le cadre du Fonds Innovations Emploi pour inciter davantage d'employeurs à accroître les occasions d'emploi offertes aux bénéficiaires d'aide sociale.

Les programmes de soutien du revenu de l'Ontario sont un élément essentiel de la priorité du gouvernement pour ce qui est de bâtir des collectivités fortes en offrant un niveau de revenu de base pour aider les personnes dans le besoin à vivre de façon autonome. En même temps, ces programmes renforcent la population et l'économie de l'Ontario en offrant aux bénéficiaires de l'aide sociale une formation axée sur les compétences essentielles et une formation en cours d'emploi pour leur permettre d'améliorer leurs perspectives d'emploi et d'acquérir leur autonomie sur le plan financier.

## **SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES**

Le ministère appuie des services sociaux et communautaires efficaces et responsables à l'intention des personnes qui en ont le plus besoin et investit dans des services de prévention et d'intervention précoce pour aider les personnes à conserver leur logement et à maintenir leur sécurité et leur autonomie personnelles. Par l'entremise de divers organismes communautaires, des municipalités et des Premières nations, le ministère finance des services destinés aux personnes ayant des besoins particuliers, aux Autochtones, aux femmes qui doivent fuir leur foyer pour échapper à la violence familiale, aux sans-abri et aux autres personnes défavorisées sur le plan social.

### **Investissements pour renforcer les collectivités autochtones**

Le ministère continue d'appuyer la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones, un partenariat entre la province et 15 organismes autochtones provinciaux et territoriaux et Premières nations autonomes. La Stratégie vise à améliorer la santé et le bien-être des collectivités autochtones en Ontario grâce à des services traditionnels et adaptés sur le plan culturel en matière de santé et de ressourcement.

En 2007-2008, la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones axera ses efforts sur le renouvellement, pour une quatrième fois, de son mandat quinquennal.

### **Prévention de l'itinérance et mesures connexes**

Pour aider les personnes qui se trouvent dans une situation de crise concernant leur logement, le ministère continuera d'appuyer une gamme de services destinés à aider les personnes sans abri ou celles qui risquent de le devenir. Cela

comprend des aides financières à l'intention des centres d'hébergement d'urgence et des foyers, une aide d'urgence à l'égard des impayés d'énergie, et des services de soutien permettant aux personnes de conserver leur logement ou de continuer à vivre de façon autonome dans la collectivité.

En 2007-2008, le ministère se concentrera sur des initiatives novatrices qui facilitent la transition des centres d'hébergement d'urgence à des logements permanents.

De plus, le ministère continuera d'aider les municipalités qui offrent un programme de centres d'hébergement d'urgence à élaborer, à mettre en œuvre, à surveiller et à faire respecter des normes de service.

### **Soutien aux victimes de violence familiale**

Le ministère continuera de jouer un rôle capital dans le Plan d'action contre la violence familiale du gouvernement en accroissant les soutiens et les services offerts pour mieux protéger les femmes et les enfants qui fuient la violence familiale.

En 2007-2008, le ministère continuera de faire des investissements dans les services de soutien communautaire, de refuge et de counseling et dans les maisons d'hébergement de deuxième étape à l'intention des victimes de violence familiale.

### **Soutien aux personnes sourdes ou sourdes et aveugles**

Le ministère accorde des fonds à des organismes sans but lucratif pour qu'ils fournissent des services d'interprétation et d'intervention aux personnes sourdes, devenues sourdes, malentendantes, ou sourdes et aveugles. Les services d'interprétation et d'intervention aident ces personnes à vivre de manière aussi autonome que possible dans la collectivité.

En 2007-2008, le ministère continuera de réorganiser les services d'interprétation et d'intervention afin d'améliorer l'équité et l'accessibilité tout en faisant mieux respecter l'obligation de rendre des comptes relativement aux services.

### **Mise à jour des lois ontariennes relatives aux renseignements sur les adoptions**

Au cours de 2007-2008, le ministère continuera de mettre en œuvre les modifications de fond apportées aux lois de l'Ontario relatives aux renseignements sur les adoptions. Une fois complètement en vigueur, ces mesures législatives assureront l'équilibre entre une plus grande ouverture et de nouvelles mesures de protection de la vie privée pour les personnes adoptées adultes et les pères et mères de sang.

Les mesures législatives prévues devraient être pleinement en vigueur à l'automne 2007. Une fois cette étape franchie, les nouvelles mesures législatives applicables aux renseignements sur les adoptions permettront aux personnes adoptées adultes et aux pères et mères de sang d'avoir accès à d'importants renseignements identificatoires figurant dans les ordonnances d'adoption et les enregistrements de naissance nouveaux et originaux.

Au 31 janvier 2007, le gouvernement provincial avait mis en œuvre de nouveaux processus permettant aux personnes adoptées adultes et aux pères et mères de sang d'enregistrer dans le dossier d'adoption un avis de non-communication et leurs préférences quant à la façon de communiquer avec eux. Des processus ont également été mis en œuvre pour permettre aux pères et mères de sang et aux personnes adoptées adultes de demander à la Commission de révision des services à l'enfance et à la famille de rendre une ordonnance de non-divulgence de renseignements identificatoires en cas d'inquiétudes touchant la sécurité personnelle. Les services sociaux et communautaires de l'Ontario contribuent à la priorité du gouvernement qui consiste à bâtir des collectivités fortes en aidant les personnes handicapées à participer à la société et en offrant un filet de sécurité aux personnes qui n'ont pas les ressources nécessaires pour conserver leur propre logement ou qui doivent quitter leur foyer afin de fuir la violence.

En favorisant la santé et le ressourcement des familles dans les collectivités autochtones, ces programmes appuient également les efforts du gouvernement pour faire de l'Ontario une province plus saine. De plus, les services communautaires aident à renforcer la population et l'économie de l'Ontario en aidant les victimes de violence familiale à se rétablir, à reprendre la maîtrise de leur vie et à redevenir autonomes.

## **SERVICES AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE**

Le ministère fournit des services et des soutiens aux adultes ayant une déficience intellectuelle et à leur famille, notamment des soutiens de jour en établissement qui aident ces personnes à vivre, à travailler et à participer à une vaste gamme d'activités communautaires, ainsi que des soins cliniques et des services de soutien personnel pour les personnes qui ont des besoins élevés.

Le ministère continue de réorganiser la façon dont il fournit des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en accroissant les possibilités de vie dans la collectivité en raison de la fermeture d'ici mars 2009 des trois derniers établissements de la province abritant des adultes ayant une déficience intellectuelle.

En 2007-2008, les activités de réorganisation du ministère continueront de viser la création d'un système de services communautaires solide à l'intention des personnes ayant une déficience intellectuelle. Ce système sera juste, plus facile d'accès et durable. Par exemple, les réseaux communautaires de soins spécialisés de l'Ontario collaboreront avec les collectivités et fournisseurs de services locaux pour mieux coordonner et renforcer les soutiens spécialisés qui sont offerts.

En même temps, le ministère collabore étroitement avec les familles, les fournisseurs de soins et les organismes communautaires en vue d'assurer la transition sans heurt vers la vie dans la collectivité des pensionnaires qui vivent actuellement dans les établissements qui restent.

En favorisant et en appuyant l'intégration communautaire des adultes ayant une déficience intellectuelle, le ministère contribue aux efforts du gouvernement en vue de bâtir des collectivités fortes partout dans la province.

## **BUREAU DES OBLIGATIONS FAMILIALES**

Le Bureau des obligations familiales exécute les ordonnances alimentaires rendues par les tribunaux afin que les familles obtiennent l'argent qu'on leur doit. Le Bureau procède à la réorganisation de ses activités afin d'améliorer ses services, l'exécution des ordonnances, l'équité et l'efficacité.

En 2007-2008, le ministère mettra en œuvre la dernière série de modifications législatives issues de la *Loi de 2005 modifiant la Loi sur les obligations familiales et l'exécution des arriérés d'aliments*. Ces modifications autoriseront la suspension des permis de pêche et de chasse sportive des payeurs qui refusent de faire les paiements qu'a ordonnés le tribunal.

Le ministère mettra aussi en place une nouvelle structure opérationnelle de gestion de cas qui lui permettra de passer d'une démarche réactive à une démarche proactive et axée sur les clients.

Le Bureau des obligations familiales appuie la priorité du gouvernement qui consiste à renforcer la population et l'économie de l'Ontario en aidant les familles à obtenir l'argent qu'on leur doit afin qu'elles puissent mener une vie productive et autonome, à l'abri des soucis financiers.

## **DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ACCESSIBILITÉ POUR L'ONTARIO**

Le ministère favorise l'accessibilité et l'élimination des obstacles qui empêchent les personnes handicapées de participer pleinement à la vie sociale et économique de la province.

En 2007-2008, la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario, avec le concours d'un vaste éventail de secteurs, élaborera des propositions de normes d'accessibilité. La première proposition de norme d'accessibilité mise au point conformément à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et traitant du service à la clientèle est achevée. La norme relative au transport sera bientôt prête et la Direction continuera d'élaborer d'autres propositions de normes.

Le ministère continue de former des partenariats stratégiques et d'élaborer un programme d'éducation du public afin de mieux faire connaître l'accessibilité et les avantages liés à l'élimination des obstacles pour les personnes handicapées.

En même temps, le ministère continuera de soutenir les exigences de planification en matière d'accessibilité prévues par la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*.

En favorisant l'accessibilité pour les personnes handicapées et leur inclusion sociale et économique, la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario appuie les priorités du gouvernement visant à établir des collectivités fortes et une économie solide.

## MESURES DE LA PERFORMANCE

Voici les principales mesures de la performance du ministère :

### Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

- Emménagement de 100 pour 100 des personnes qui résident dans un établissement dont le fonctionnement était assuré par le ministère en 2004-2005 dans des résidences communautaires d'ici mars 2009.

### Service à la clientèle

- Augmentation du pourcentage de femmes recevant des services dans le cadre du programme de prévention de la violence faite aux femmes et ayant élaboré des plans de sécurité à l'égard de leurs enfants et d'elles-mêmes en 2007-2008.
- Définition du pourcentage de personnes sourdes, devenues sourdes, malentendantes ou sourdes et aveugles en Ontario qui ont besoin de services et qui reçoivent actuellement des services d'interprétation ou d'intervention. Des données de référence seront disponibles en 2007-2008 et des cibles seront fixées pour les exercices ultérieurs.
- Fixation à 67 pour 100 en 2007-2008 du pourcentage d'ordonnances alimentaires respectées en tout ou en partie.

### Pauvreté

- Augmentation du nombre de participants qui quittent le programme Ontario au travail avec un revenu d'emploi et définition continue de données de référence pour évaluer les augmentations futures du nombre de participants qui quittent le programme Ontario au travail avec un revenu d'emploi.
- Augmentation du nombre de bénéficiaires du POSPH qui ont des gains.
- Augmentation des gains mensuels moyens des bénéficiaires du POSPH.

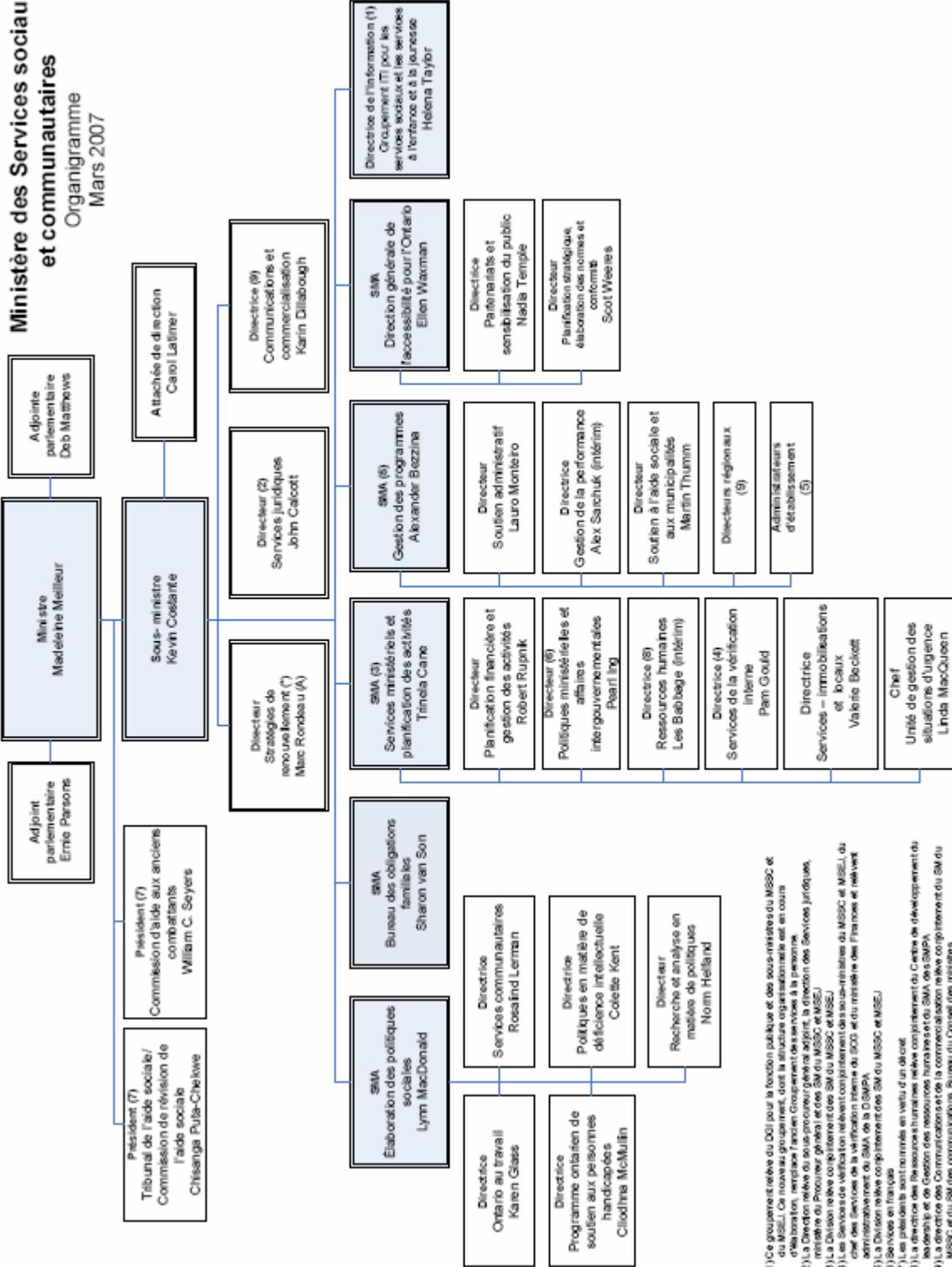
### Accessibilité

- En 2007-2008, le Comité d'élaboration des normes de transport finira d'élaborer la proposition de norme en matière d'accessibilité au transport. Le ministère mettra sur pied des comités d'élaboration de normes chargés de proposer des normes en matière d'information et de communications, ainsi que des normes relatives au milieu bâti et à l'emploi. Une proposition de norme en matière de service à la clientèle sera présentée à la ministre et au Conseil des ministres en vue d'assurer la publication des règlements dans la Gazette de l'Ontario à l'été 2007.

Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses  
et la planification axée sur les résultats 2007-2008

**Ministère des Services sociaux  
et communautaires**  
Organigramme  
Mars 2007



(1) Ce groupement relève du DOJ pour la fonction publique et des sous-ministres du MSSC et du MSCL. Ce nouveau groupement, dont la structure organisationnelle est en cours d'établissement, remplacera l'ancien Groupement des services à la personne.

(2) La Direction relève du sous-procureur général adjoint, la direction des Services juridiques, du Centre de Procureur général (en vertu de la Loi sur l'accès à l'information).

(3) La Direction relève du sous-procureur général adjoint, la direction des Services juridiques, du Centre de Procureur général (en vertu de la Loi sur l'accès à l'information).

(4) Les Services de vérification relèvent conjointement des sous-ministres du MSSC et du MSCL, du chef des Services de la vérification interne du SOG et du ministre des Finances et relèvent administrativement du SMA de la D-SMPA.

(5) La Division relève conjointement des SM du MSSC et du MSCL.

(6) Services en français.

(7) Les présidents sont nommés en vertu d'un décret.

(8) La direction des Ressources humaines relève conjointement du Centre de développement du leadership et de l'équipe des ressources humaines du SMA de la D-SMPA.

(9) La Direction des Communications relève de la communication relève conjointement du SM du MSSC et du SM des Communications, Bureau du Conseil des ministres.

(\*\*) Voir infra.

---

**Ministère des Services sociaux et communautaires**  
**Document d'information sur le budget des dépenses**  
**et la planification axée sur les résultats 2007-2008**

---

**Partage des coûts avec le gouvernement fédéral**

Le ministère des Services sociaux et communautaires partage le coût de l'aide sociale et d'autres programmes de services sociaux avec le gouvernement fédéral, les municipalités, les Premières nations et d'autres organismes du secteur public.

**Remboursements fédéraux**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1996, le ministère ne reçoit plus de subventions directes du gouvernement fédéral dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) et du financement des programmes établis (FPE). Le RAPC et le FPE ont été remplacés par un seul transfert global, le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), en vertu duquel les provinces reçoivent un financement pour la santé, l'enseignement postsecondaire, les programmes d'aide sociale et d'autres services sociaux. Depuis avril 2004, le TCSPS a été séparé en deux transferts, le Transfert canadien en matière de santé (TCS) et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

Indépendamment du financement global que reçoit la province aux termes du TCS et du TCPS, la province reçoit également des fonds fédéraux pour certains programmes en vertu de l'entente de 1965 sur les services sociaux dispensés aux Indiens et de l'entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées. Pour l'exercice 2007-2008, le financement fédéral versé aux termes de ces ententes s'établit comme suit :

**Partage des coûts avec le gouvernement fédéral**

	<u>Comptabilité de caisse</u>	<u>CCSP</u>
<b><i>Entente de 1965 sur les services sociaux dispensés aux Indiens</i></b>		
Ontario au travail	71,573,000 \$	67,383,000 \$
<b><i>Total partiel</i></b>	<b><u>71,573,000 \$</u></b>	<b><u>67,383,000 \$</u></b>
<b><i>Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées</i></b>		
Services et soutien en matière d'emploi	25,706,000 \$	25,706,000 \$
Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle	12,500,000 \$	12,500,000 \$
<b><i>Total partiel</i></b>	<b><u>38,206,000 \$</u></b>	<b><u>38,206,000 \$</u></b>
<b>Total</b>	<b><u><u>109,779,000 \$</u></u></b>	<b><u><u>105,589,000 \$</u></u></b>

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES  
ET LA PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2007-2008

---

Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses  
et la planification axée sur les résultats 2007-2008

---

Lois dont l'application relève du  
ministère des Services sociaux et communautaires

- *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, L.O. de 2005, chap. 11.
- *Loi sur les établissements de bienfaisance*, L.R.O. de 1990, chap. C.9  
Sauf pour l'administration de l'ensemble des pouvoirs et des fonctions relatifs à ce qui suit :
  - a) un foyer de bienfaisance pour personnes âgées agréé;
  - b) un bâtiment ou les parties d'un bâtiment qui, une fois agréés en vertu de l'article 3 de la Loi, constitueront un foyer pour personnes âgées agréé;
  - c) une personne morale agréée qui entretient et fait fonctionner un foyer pour personnes âgées agréé;
  - d) une personne morale qui prévoit entretenir et faire fonctionner un établissement de bienfaisance qui, une fois agréé en vertu de l'article 3 de la Loi, constituera un foyer pour personnes âgées agréé.
- *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, L.R.O. de 1990, chap. C.11.  
Articles 162 à 174 inclusivement.
- *Loi de 2000 sur le Mois de sensibilisation à la surdi-cécité*, L.O. de 2000, chap. 34.
- *Loi sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle*, L.R.O. de 1990, chap. D.11.  
Sauf pour l'administration de l'ensemble des pouvoirs et des fonctions liés à la prestation des programmes et des services de soins de longue durée.
- *Loi sur les conseils d'administration de district des services sociaux*, L.R.O. de 1990, chap. D.15.
- *Loi sur les prestations familiales*, L.R.O. de 1990, chap. F.2.
- *Loi de 1996 sur les obligations familiales et l'exécution des arriérés d'aliments*, L.O. de 1996, chap. 31.
- *Loi sur les services sociaux dispensés aux Indiens*, L.R.O. de 1990, chap. I.4.
- *Loi sur le ministère des Services sociaux et communautaires*, L.R.O. de 1990, chap. M.20.  
En ce qui a trait aux activités et programmes visant les services sociaux et communautaires et à l'exception des articles 11.1 et 12 pour ce qui est des programmes et services de soins de longue durée.
- *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*, L.O. de 2001, chap. 32.
- *Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées*, L.O. de 1997, chap. 25, annexe B.
- *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail*, L.O. de 1997, chap. 25, annexe A.
- *Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social*, L.O. de 1998, chap. 31.
- *Loi sur la Commission d'aide aux anciens combattants*, L.R.O. de 1960, chap. 377.

---

## Ministère des Services sociaux et communautaires

### Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2007-2008

---

#### Organismes, conseils et commissions

	Prévisions 2007-2008 \$	Chiffres réels provisoires 2006-2007 \$	Chiffres réels 2005-2006 \$
Tribunal de l'aide sociale / Commission de révision de l'aide sociale*	5,063,500	6,438,286	6,174,017
Commission d'aide aux anciens combattants	253,200	253,200	153,200

\* Le **Tribunal de l'aide sociale** entend les appels de décisions rendues conformément à la *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail* et à la *Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées*. Il a été constitué en juin 1998.

La **Commission de révision de l'aide sociale** entend les appels de décisions rendues conformément à la *Loi sur les prestations familiales (LPF)*, la *Loi sur l'aide sociale générale (LASG)* et la *Loi sur les services de réadaptation professionnelle (LSRP)*. Depuis l'élimination graduelle des programmes instaurés aux termes de la LASG, de la LPF et de la LSRP, le nombre d'appels à la Commission ne cesse de diminuer. Les seuls appels qu'elle entend sont ceux qui sont interjetés aux termes de la LPF.

La **Commission d'aide aux anciens combattants** accepte les demandes d'aide financière présentées au nom d'anciens combattants ou de leurs personnes à charge par la Légion royale canadienne, le ministère des Anciens combattants et les caisses de bienfaisance de l'Aviation royale du Canada et de la Marine royale canadienne.

Les bureaux du ministère des Anciens combattants en Ontario examinent le bien-fondé des demandes et les renvoient à la Commission.

Le président et les commissaires sont nommés par décret. Conformément à la loi, les commissaires ne reçoivent aucune rémunération, mais ils peuvent se faire rembourser leurs menues dépenses.

---

Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses  
et la planification axée sur les résultats 2007-2008

---

Dépenses ministérielles prévues 2007-2008

	Dépenses ministérielles prévues 2007-2008 (M\$)
Fonctionnement	7 331
Infrastructure	25
Consolidation du secteur parapublic	(13)

TABLEAU 2 : Dépenses ministérielles prévues par nom de programme 2007-2008

Ministère des Services sociaux et  
communautaires\*

Fonctionnement : 7 331 millions de dollars  
Infrastructure : 25 millions de dollars

Services d'administration du ministère

Fonctionnement : 34 millions de dollars

Services aux adultes

Fonctionnement : 7 297 millions de dollars  
Infrastructure : 25 millions de dollars

\* Les données relatives à la consolidation du secteur parapublic sont communiquées sous forme de données totales pour le ministère, et non sous forme de données par programme.

## Ministère des Services sociaux et communautaires

### Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2007-2008

#### Mandat

Le ministère des Services sociaux et communautaires a pour mandat de favoriser en Ontario des collectivités dynamiques et englobantes en offrant et en finançant des services qui aident les gens à réaliser leur potentiel, qui renforcent leur résilience et qui améliorent leur qualité de vie.

#### Sommaire général (fonctionnement et infrastructure)

Description	Prévisions 2007-2008 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2006-2007		Prévisions 2006-2007* \$	Chiffres réels provisaires 2006-2007* \$	Chiffres réels 2005-2006* \$
		\$	%			
Administration du ministère	34,083,300	(262,800)	(0.8 %)	34,346,100	29,025,299	28,827,695
Services aux adultes	7,304,999,200	211,077,600	3.0 %	7,093,921,600	7,149,319,272	6,684,517,892
<b>Total du ministère</b>	<b>7,339,082,500</b>	<b>210,814,800</b>	<b>3.0 %</b>	<b>7,128,267,700</b>	<b>7,178,344,571</b>	<b>6,713,345,586</b>
Moins : Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
<b>Total à voter</b>	<b>7,339,082,500</b>	<b>210,814,800</b>	<b>3.0 %</b>	<b>7,128,267,700</b>	<b>7,178,344,571</b>	<b>6,713,345,586</b>
Crédits législatifs	15,278,540	(3,084,398)	(16.8 %)	18,362,938	18,367,300	19,360,053
<b>Total - Fonctionnement et infrastructure</b>	<b>7,354,361,040</b>	<b>207,730,402</b>	<b>2.9 %</b>	<b>7,146,630,638</b>	<b>7,196,711,870</b>	<b>6,732,705,639</b>
Consolidation	(13,261,000)	(1,005,000)	8.2 %	(12,256,000)	(13,694,767)	(14,369,050)
<b>Total - Fonctionnement et infrastructure, y compris la consolidation</b>	<b>7,341,100,040</b>	<b>206,725,402</b>	<b>2.9 %</b>	<b>7,134,374,638</b>	<b>7,183,017,103</b>	<b>6,718,336,589</b>

#### Actif

Description	Prévisions 2007-2008 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2006-2007		Prévisions 2006-2007 \$	Chiffres réels provisaires 2006-2007 \$	Chiffres réels 2005-2006 \$
		\$	%			
Services aux adultes	22,630,600	3,773,300	20.0 %	18,857,300	18,853,300	19,759,300
<b>Total du ministère Actif</b>	<b>22,630,600</b>	<b>3,773,300</b>	<b>20.0 %</b>	<b>18,857,300</b>	<b>18,853,300</b>	<b>19,759,300</b>
Moins : Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
<b>Total à voter - Actif</b>	<b>22,630,600</b>	<b>3,773,300</b>	<b>20.0 %</b>	<b>18,857,300</b>	<b>18,853,300</b>	<b>19,759,300</b>

\* Les données passées ont été redressées afin de tenir compte du transfert de programmes vers et provenant d'autres ministères, de la réorganisation des activités du ministère, du financement de Cyber Ontario et du Budget supplémentaire des dépenses.

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES  
ET LA PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2007-2008



# **ANNEXE I : Rapport annuel 2006-2007 et rapport annuel 2005-2006**

---

**Ministère des Services sociaux et communautaires**

## RAPPORT ANNUEL 2006-2007

---

### Soutien du revenu et soutien de l'emploi

Le ministère des Services sociaux et communautaires fournit une aide au revenu et une aide à l'emploi aux Ontariennes et Ontariens qui en ont temporairement le plus besoin.

Le programme Ontario au travail accorde une aide au revenu et une aide à l'emploi aux personnes temporairement dans le besoin et une aide à l'emploi pour aider ces personnes à quitter l'aide sociale pour un emploi. Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) offre un soutien du revenu aux personnes handicapées et un soutien de l'emploi aux personnes handicapées qui peuvent et veulent travailler.

En 2006-2007, le ministère a continué de rétablir l'intégrité des programmes d'aide sociale provinciaux. À cette fin, il a continué d'améliorer la responsabilité et la viabilité des programmes, de les rationaliser et de les simplifier, d'améliorer les résultats en matière d'emploi et de traiter les bénéficiaires de l'aide sociale avec équité et dignité.

Le ministère a augmenté pour la deuxième fois le montant payable à l'égard des besoins essentiels et l'allocation de logement maximale versés aux bénéficiaires de l'aide sociale et à leur famille. Cette majoration de 2 pour 100 a eu lieu en novembre dans le cas du POSPH et en décembre dans le cas du programme Ontario au travail. De plus, le gouvernement a accordé une autre augmentation aux familles ayant des enfants de moins de 18 ans en leur transférant de façon permanente les augmentations du Supplément de la prestation nationale pour enfants de juillet 2004, 2005 et 2006.

En s'appuyant sur le travail accompli au cours des exercices antérieurs, le ministère a éliminé d'autres règles et règlements inutiles et improductifs, notamment ceux qui constituent pour les personnes des obstacles ou des désincitations à leur retour sur le marché du travail.

Le ministère a poursuivi son initiative de transformation des programmes d'aide sociale de l'Ontario en mettant en œuvre de nouvelles mesures qui aideront un plus grand nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à trouver et à conserver un emploi et qui empêcheront la dépendance des familles à faible revenu envers l'aide sociale. Cela comprend le nouveau Fonds Innovations Emploi qui incite les employeurs à offrir plus d'occasions d'emploi aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Les programmes de soutien du revenu de l'Ontario sont un élément essentiel de la priorité du gouvernement qui vise à bâtir des collectivités fortes en offrant un niveau de revenu de base pour aider les personnes dans le besoin à vivre de façon autonome. En même temps, les programmes de soutien de l'emploi appuient les efforts du gouvernement visant à renforcer la population et l'économie de l'Ontario en offrant aux bénéficiaires de l'aide sociale une formation axée sur les compétences essentielles et une formation en cours d'emploi leur permettant d'améliorer leurs perspectives d'emploi et de devenir autonomes sur le plan financier.

## RAPPORT ANNUEL 2006-2007

---

### SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

Le ministère a fourni des services sociaux et communautaires efficaces et responsables aux personnes qui en ont le plus besoin et investi dans des services de prévention et d'intervention précoce pour aider les personnes à conserver leur logement et à maintenir leur sécurité et leur autonomie personnelles.

#### Renforcement des collectivités autochtones

Le ministère a continué d'appuyer la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones, un partenariat entre la province et 15 organismes autochtones provinciaux et territoriaux et Premières nations autonomes. La Stratégie vise l'amélioration de la santé et du bien-être des collectivités autochtones en Ontario grâce à des services de santé et de ressourcement traditionnels et adaptés sur le plan culturel.

En 2006-2007, la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones a mis en œuvre des projets pilotes axés sur l'amélioration des services de santé mentale.

#### Prévention de l'itinérance et aide aux sans-abri

Afin de venir en aide aux personnes qui se trouvent dans une situation de crise concernant leur logement, le ministère a continué d'aider les municipalités à offrir une gamme de services destinés à appuyer les personnes sans abri ou qui risquent de le devenir. Cela comprend des aides financières pour les centres d'hébergement d'urgence, les foyers, l'aide d'urgence aux impayés d'énergie et des services de soutien permettant aux personnes de conserver leur logement ou de continuer à vivre de façon autonome dans la collectivité.

En 2006-2007, le ministère a affecté de nouveaux investissements en matière de prévention de l'itinérance aux initiatives novatrices qui permettent de faire passer les gens des centres d'hébergement d'urgence à des logements permanents.

De plus, le ministère a accordé un nouveau financement de 7 millions de dollars pour aider les municipalités qui offrent le programme de centres d'hébergement à élaborer, à mettre en œuvre, à surveiller et à faire respecter des normes de service.

#### Soutien aux victimes de violence familiale

Le ministère a accru les soutiens et les services destinés aux femmes et à leurs enfants qui fuient la violence familiale dans le cadre du Plan d'action contre la violence familiale du gouvernement.

En 2006-2007, le ministère a poursuivi ses investissements dans les domaines suivants : services de soutien communautaire, refuges, counseling et hébergement de deuxième étape offerts aux victimes de violence familiale. Le ministère a aussi majoré de un million de dollars l'aide destinée à accroître les services de counseling et de soutien pour les femmes qui résident dans un des 500 logements réservés expressément aux victimes de violence familiale conformément au Programme de logement abordable.

## RAPPORT ANNUEL 2006-2007

---

### Soutien aux personnes sourdes ou sourdes et aveugles

Le ministère a accru de 11 millions de dollars les fonds destinés aux organismes sans but lucratif pour qu'ils fournissent des services d'interprétation et d'intervention aux personnes sourdes, malentendants, ou sourdes et aveugles. Ces services leur permettent de vivre de la façon la plus autonome qui soit dans la collectivité.

En 2006-2007, le ministère a poursuivi la transformation des services d'interprétation et d'intervention afin d'améliorer, d'une part, l'équité et l'accessibilité et, d'autre part, la responsabilité à l'égard des services.

### Mise à jour des lois relatives aux renseignements sur les adoptions

Au cours de 2006-2007, le ministère a continué de mettre en œuvre les premières modifications de fond en 80 ans aux lois de l'Ontario relatives aux renseignements sur les adoptions. Une fois complètement en vigueur, les modifications assureront l'équilibre entre une plus grande ouverture et de nouvelles mesures de protection de la vie privée pour les personnes adoptées adultes et les pères et mères de sang.

Les nouvelles mesures législatives devraient toutes être mises en œuvre à l'automne 2007. Une fois appliquée dans son intégralité, la nouvelle loi sur la divulgation des renseignements sur les adoptions permettra aux personnes adoptées adultes et aux pères et mères de sang d'avoir accès à des renseignements identificatoires importants figurant dans les ordonnances d'adoption et les enregistrements de naissance.

Les personnes adoptées adultes et les pères et mères de sang peuvent maintenant enregistrer dans leur dossier d'adoption un avis de non-communication et leurs préférences quant à la façon de communiquer avec eux. Les pères et mères de sang et les personnes adoptées adultes peuvent aussi demander à la Commission de révision des services à l'enfance et à la famille de rendre une ordonnance visant à empêcher la divulgation de renseignements identificatoires en cas d'inquiétudes touchant leur sécurité personnelle.

Les services sociaux et communautaires de l'Ontario contribuent à la priorité du gouvernement qui vise à bâtir des collectivités fortes en aidant les personnes handicapées à participer à la vie de la société et en offrant un filet de sécurité aux personnes qui n'ont pas les ressources nécessaires pour conserver leur propre logement ou qui doivent quitter leur foyer afin de fuir la violence.

En favorisant la santé et le ressourcement des familles dans les collectivités autochtones, ces programmes appuient également les efforts du gouvernement pour faire de l'Ontario une province plus saine. De plus, les services communautaires appuient les efforts du gouvernement visant à renforcer la population et l'économie de l'Ontario en aidant les personnes victimes de violence familiale à se rétablir, à reprendre la maîtrise de leur vie et à redevenir autonomes.

## RAPPORT ANNUEL 2006-2007

---

### SERVICES AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Le ministère fournit des services et des soutiens aux adultes ayant une déficience intellectuelle et à leur famille. Cela comprend des services et des soutiens en établissement et de jour qui répondent aux besoins particuliers des adultes ayant une déficience intellectuelle et qui leur permettent de vivre, de travailler et de participer à une vaste gamme d'activités dans la collectivité, ainsi que des soins cliniques et des services de soutien personnel pour les personnes qui ont des besoins élevés.

Le ministère reste déterminé à réorganiser la façon dont il fournit des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et à poursuivre l'accroissement des possibilités de vie dans la collectivité par suite de la fermeture d'ici mars 2009 des trois derniers établissements de la province pour adultes ayant une déficience intellectuelle.

En 2006-2007, les activités de réorganisation du ministère ont visé la création d'un système de services communautaires solide. Les nouveaux réseaux communautaires de soins spécialisés de l'Ontario collaborent avec les collectivités locales et les fournisseurs de services locaux pour mieux coordonner et renforcer les soutiens spécialisés.

Le gouvernement a aussi augmenté de plus de 80 millions de dollars en 2006-2007 le financement destiné à de nouveaux soutiens en établissement et dans la collectivité et au soutien des organismes communautaires, de même que l'aide offerte aux familles qui prennent soin à la maison d'un membre de la famille ayant une déficience intellectuelle.

En même temps, le ministère a collaboré avec les familles, les fournisseurs de soins et les organismes communautaires pour assurer la transition sans heurt vers la vie dans la collectivité des pensionnaires qui vivent actuellement en établissement.

Le ministère a mené des consultations sur la réorganisation des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle pour créer dans ce domaine un système de services équitable, plus facile d'accès et durable.

En favorisant et en appuyant l'intégration communautaire des adultes ayant une déficience intellectuelle, le ministère contribue aux efforts du gouvernement en vue de bâtir des collectivités fortes partout dans la province.

### BUREAU DES OBLIGATIONS FAMILIALES

Le Bureau des obligations familiales exécute les ordonnances alimentaires rendues par les tribunaux afin d'aider les familles à obtenir le soutien auquel elles ont droit. Le Bureau a entrepris de réorganiser ses activités afin d'améliorer les services, l'exécution, l'équité et l'efficacité.

## RAPPORT ANNUEL 2006-2007

---

En 2006-2007, le gouvernement a lancé un nouveau site Web ([www.lesbonsparentspayent.com](http://www.lesbonsparentspayent.com)) qui aide à localiser les parents qui ne paient pas les ordonnances alimentaires fixées par le tribunal. Le ministère a aussi mis en œuvre la série suivante de modifications législatives issues de la *Loi de 2005 modifiant la Loi sur les obligations familiales et l'exécution des arriérés d'aliments*. Celles-ci ont notamment donné au Bureau le pouvoir discrétionnaire de cesser d'exécuter les ordonnances d'aliments pour les enfants si la ou le bénéficiaire des aliments ne répond pas aux demandes de renseignements sur le maintien de l'admissibilité des enfants à ces aliments. De plus, le Bureau peut maintenant exécuter un montant moindre d'aliments si le nombre d'enfants ayant droit à des aliments, selon l'ordonnance rendue conformément aux Lignes directrices sur les aliments pour les enfants, diminue.

Le Bureau procède actuellement à la mise en œuvre d'un outil opérationnel de gestion des cas doté d'équipes multifonctionnelles et intégrées chargées d'assurer une gestion responsable des cas et d'en rendre compte. Le Bureau a entrepris des modifications importantes de ses processus organisationnels et administratifs afin de mettre sur pied un modèle de prestation de services efficace et durable.

Le Bureau des obligations familiales appuie les efforts du gouvernement visant à renforcer la population et l'économie de l'Ontario en aidant les familles à obtenir l'argent qu'on leur doit afin qu'elles puissent mener une vie productive et autonome, à l'abri des soucis financiers.

### DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ACCESSIBILITÉ POUR L'ONTARIO

Le ministère favorise l'accessibilité et l'élimination des obstacles qui empêchent les Ontariennes et Ontariens handicapés de participer pleinement à la vie sociale et économique de la province.

En 2006-2007, la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario a collaboré avec un vaste éventail de secteurs en vue de créer les deux premiers comités d'élaboration de normes d'accessibilité – transport et services à la clientèle – aux termes de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. La proposition de norme en matière de service à la clientèle a été présentée à la ministre après son adoption à l'unanimité par le comité d'élaboration des normes à la fin de février 2007. Le ministère a également terminé sa campagne de recrutement public et mis sur pied un comité d'élaboration de normes en matière d'information et de communication qui se réunira pour la première fois en avril 2007. Le comité d'élaboration des normes en matière de transport continue de se rencontrer et devrait proposer un premier projet de norme au printemps 2007.

Le ministère a formé sept partenariats stratégiques fructueux avec des organismes du secteur privé et élaboré un programme d'éducation du public afin de mieux faire connaître les avantages et les exigences liés à l'élimination des obstacles pour les personnes handicapées. De plus, il a conçu des produits propres au secteur comme un module d'apprentissage électronique sur la norme applicable à l'accessibilité du service à la clientèle pour appuyer la préparation du secteur et la mise en œuvre de normes d'accessibilité.

En vue de la mise en œuvre de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, le ministère a élaboré un cadre d'assurance de la conformité dans le cadre d'une stratégie de mise en œuvre intégrée.

---

RAPPORT ANNUEL 2006-2007

---

Dépenses ministérielles provisoires 2006-2007

	Dépenses ministérielles provisoires 2006-2007* (M\$)
Fonctionnement	7 115
Infrastructure	81
Consolidation du secteur parapublic	(14)
Effectif (au 31 mars 2007)	5 588,3 Équivalents temps plein

\* Les dépenses pour 2006-2007 ont été redressées afin de tenir compte des transferts d'autres ministères conformément aux approbations dans le Budget des dépenses 2007-2008.

## RAPPORT ANNUEL 2005-2006

---

### SOUTIEN DU REVENU ET SOUTIEN DE L'EMPLOI

Le ministère fournit un soutien du revenu et un soutien de l'emploi aux Ontariennes et Ontariens qui en ont le plus besoin afin de les aider à vivre de façon aussi autonome que possible dans la collectivité.

Le programme Ontario au travail offre une aide financière et une aide à l'emploi aux personnes temporairement dans le besoin. Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) offre un soutien du revenu aux personnes handicapées et un soutien de l'emploi aux personnes handicapées qui peuvent et qui désirent travailler.

En 2005-2006, le ministère s'est attaché à mettre en œuvre des mesures novatrices et à éliminer les obstacles afin d'aider les personnes à trouver un emploi et à le garder, à conserver une plus grande partie de ce qu'elles gagnent et, pour celles qui en sont capables, à quitter l'aide sociale et à devenir financièrement autonomes.

Les programmes de soutien du revenu et de soutien de l'emploi ont continué d'appuyer les priorités du gouvernement visant à renforcer la population et l'Ontario en aidant les gens à retourner sur le marché du travail et à devenir autonomes.

### SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

Le ministère continue d'offrir des services sociaux et communautaires efficaces et responsables pour les personnes qui en ont le plus besoin, tout en investissant dans des services de prévention et d'intervention précoce.

#### Renforcement des collectivités autochtones

En 2005-2006, le ministère a continué d'appuyer la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones, un partenariat entre la province et 15 organismes autochtones provinciaux et territoriaux et Premières nations autonomes. La Stratégie vise à améliorer la santé et le bien-être des collectivités autochtones en Ontario grâce à des services de santé et de ressourcement traditionnels et adaptés sur le plan culturel.

Les priorités de la Stratégie en matière d'investissement en 2005-2006 ont compris la mise en œuvre de projets pilotes en matière de santé mentale et l'amélioration des services de santé mentale.

#### Aide aux sans-abri

Le ministère a continué de travailler avec les municipalités pour aider les personnes sans abri ou qui risquent de le devenir. Pour ce faire, il a notamment versé une aide financière aux municipalités au titre des centres d'hébergement d'urgence et des foyers, qui offrent un logement à long terme aux personnes qui ont des troubles de santé mentale ou une déficience intellectuelle, ou qui sont âgées et frêles.

## RAPPORT ANNUEL 2005-2006

---

En 2005-2006, le ministère a regroupé cinq programmes existants d'aide aux sans-abri afin de réduire le fardeau administratif et de donner aux municipalités plus de souplesse pour ce qui est de répondre aux besoins particuliers de ces populations.

### **Soutien aux victimes de violence familiale**

Par l'intermédiaire du Plan d'action contre la violence familiale, le ministère a continué d'investir dans une approche complète en matière de prévention de la violence faite aux femmes et aux enfants. Le Plan renforce les programmes et services actuels de lutte contre la violence familiale et insiste encore plus sur la prévention et de meilleurs soutiens communautaires.

En 2005-2006, le gouvernement a amélioré les soutiens communautaires, notamment les services de counseling, les refuges et l'hébergement de deuxième étape offerts aux femmes et aux enfants victimes de violence familiale. Les nouveaux investissements permettront aux organismes intervenant auprès des femmes de renforcer leurs services, d'appuyer le perfectionnement professionnel de leurs employés et d'améliorer les liens avec les partenaires locaux des secteurs communautaire et de la justice afin de mieux protéger les femmes victimes de violence.

### **Amélioration des services aux personnes sourdes ou sourdes et aveugles**

Pour aider les personnes à vivre de manière plus autonome dans leur collectivité, le ministère accorde des fonds à des organismes sans but lucratif pour qu'ils fournissent des services d'interprétation et d'intervention aux personnes sourdes, malentendantes, ou sourdes et aveugles.

En 2005-2006, des investissements ont été effectués afin de fournir des services d'interprétation et d'intervention à un plus grand nombre de personnes et d'accroître les services que reçoivent les clients afin que tous puissent jouir d'une plus grande autonomie. De plus, le ministère a entrepris la transformation des programmes et services afin d'améliorer l'équité et l'accessibilité, et de créer un système de services plus responsable et durable.

### **Mise à jour des lois relatives aux renseignements sur les adoptions**

L'Assemblée législative de l'Ontario a étudié des modifications aux lois de l'Ontario relatives à la divulgation des renseignements sur les adoptions, dont certaines remontent à 1927. La loi proposée, si elle est adoptée, répondrait à la plus grande ouverture en matière d'adoption que demandent les personnes adoptées adultes et les pères et mères de sang. Les modifications proposées assureraient en outre l'équilibre entre le droit d'une personne de connaître ses antécédents et le droit d'une personne de protéger sa vie privée et de ne pas être contactée.

## RAPPORT ANNUEL 2005-2006

---

Les services sociaux et communautaires de l'Ontario contribuent à la priorité du gouvernement qui vise à bâtir des collectivités fortes en aidant les personnes à vivre de façon plus autonome dans la collectivité et en offrant un abri aux personnes qui sont sans abri ou qui fuient la violence. Grâce à son partenariat avec les collectivités autochtones en vue de favoriser la santé et le ressourcement des familles, le ministère appuie également les efforts entrepris par le gouvernement pour faire de l'Ontario une province plus saine. Enfin, les services communautaires appuient les efforts du gouvernement qui visent à renforcer l'Ontario en offrant à l'ensemble de la population des possibilités de contribuer à la vie de la collectivité et en aidant les femmes qui ont fui la violence à redevenir autonomes.

### SERVICES AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Le ministère fournit des services et des soutiens aux adultes ayant une déficience intellectuelle et à leur famille. Cela comprend des services et des soutiens à domicile et hors domicile qui répondent à des besoins particuliers et qui permettent aux adultes ayant une déficience intellectuelle de vivre, de travailler et de participer à une vaste gamme d'activités dans la collectivité.

En 2005-2006, le ministère a continué de travailler avec les intervenants pour réorganiser la façon dont il fournit des services aux adultes ayant une déficience intellectuelle. Cela comprenait de nouveaux investissements dans des services et logements communautaires. En outre, le ministère a lancé des initiatives pour recruter et former des professionnels dans le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et renforcer les services spécialisés offerts aux personnes ayant des besoins très élevés. Dans le cadre de son plan de réorganisation, le ministère a continué aussi à accroître les possibilités de vie dans la collectivité tout en fermant graduellement d'ici mars 2009 les trois derniers établissements pour adultes ayant une déficience intellectuelle.

En créant plus de possibilités pour l'intégration des adultes ayant une déficience intellectuelle à la collectivité, le ministère contribue à la priorité du gouvernement visant à renforcer les collectivités.

### BUREAU DES OBLIGATIONS FAMILIALES

Le Bureau des obligations familiales exécute les ordonnances alimentaires rendues par les tribunaux afin d'aider les familles à obtenir le soutien auquel elles ont droit. En 2005-2006, le Bureau des obligations familiales a continué d'améliorer ses activités afin de mieux fonctionner pour les familles de l'Ontario.

Le gouvernement a déposé une loi, la *Loi de 2005 modifiant la Loi sur les obligations familiales et l'exécution des arriérés d'aliments*, qui, si elle est adoptée, faciliterait l'exécution des ordonnances et améliorerait l'équité et l'efficacité du Bureau des obligations familiales. Le ministère a également continué de mettre en œuvre un nouveau système de gestion de cas qui permettra de transformer encore davantage ses activités et d'améliorer les services à la clientèle et l'exécution des ordonnances.

Le travail du Bureau des obligations familiales appuie la priorité du gouvernement qui vise à renforcer la population et l'économie en faisant en sorte que les familles obtiennent le soutien qu'on leur doit, afin d'être en santé et autonomes, stables et solides.

---

RAPPORT ANNUEL 2005-2006

---

Dépenses ministérielles 2005-2006

	Dépenses ministérielles 2005-2006* (M\$)
Fonctionnement	6 697
Infrastructure	36
Consolidation du secteur parapublic	(14)
Effectif (au 31 mars 2006)	5 531,3 Équivalents temps plein

\* Les dépenses pour 2005-2006 ont été redressées afin de tenir compte des transferts d'autres ministères, conformément aux prévisions 2007-2008.

